

Procès-verbal de la première réunion du Comité
consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)
le mardi 6 décembre 2022
Salle Nouvel-Ontario et
par l'entremise de Microsoft Teams

Présences :

Monique Aubin-Gagné	Conseillère scolaire
Réjeanne Dénomée	École des Affaires et coordonnatrice des programmes techniques d'éducation spécialisée, Collège Boréal
Monia Hachez	Réseau communautaire pour enfants
Raymond Joanisse	Conseiller scolaire

Absences motivées :

André Crépeau	Services canadiens de l'ouïe et président du comité
Sylvie Courchesne	La société d'aide à l'enfance

Absences non motivées :

Geneviève Rivard	Boussole
------------------	----------

Membres du personnel :

Tracy Rossini	Directrice exécutive de l'apprentissage
Chantal Lafleur	Directrice du service de l'Éducation de l'enfance en difficulté

Invités :

Maryse Barrette	Surintendante des Finances
Daniel Bourgeois	Direction du service des finances et achats

1. Reconnaissance de territoire, prière et bienvenue

Mme Lafleur souhaite la bienvenue à tous. Elle récite la reconnaissance du territoire autochtone. Les membres récitent la prière et les membres se présentent.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Raymond Joanisse propose, appuyée par Mme Monia Hachez, que l'ordre du jour de la première rencontre du 6 décembre 2022 soit adopté.

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du 11 octobre 2022

L'adoption du procès-verbal de la première réunion du 11 octobre 2022 est reportée à la prochaine rencontre du CCED.

4. Affaires découlant du procès-verbal

Sans objet

5. Mise à jour du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario

→ États financiers 2021-2022 : Daniel Bourgeois, Direction du service des finances et achats

Mme Lafleur invite M. Bourgeois, directeur du service des finances et des achats à présenter le sommaire du rapport des états financiers 2021-2022 qui fut approuvé à la réunion du Conseil du mardi 29 novembre par les conseillers scolaires en portant une attention plus particulière aux sommes allouées à l'enfance en difficulté.

M. Bourgeois offre un aperçu du résultat financier du Conseil en précisant que les revenus sont générés par les effectifs quotidiens moyens de nos écoles et pour cette raison, certains éléments liés aux effectifs sont à la baisse.

Il présente par la suite le sommaire des allocations, plus particulièrement l'enveloppe d'enfance en difficulté. Il précise à nouveau qu'une grande partie de la baisse de revenu est en raison de la baisse dans les effectifs. Nous avons aussi reçu des fonds supplémentaires provenant d'une subvention pour la santé mentale et le bien-être. Cette somme est séparée de l'enveloppe d'enfance en difficulté, car ce n'est pas un financement récurrent. Il confirme qu'une partie des allocations basées sur les effectifs et besoins des élèves est attribuée pour les enseignants et intervenants.

M. Bourgeois présente les subventions externes EED. Le conseil a reçu des subventions pour la reprise de l'apprentissage suite au retour de la pandémie, évaluation professionnelle et programme de lecture, bien-être et santé mentale du personnel et des élèves, qualification additionnelle en troubles du spectre d'autisme et pour le Principe de Jordan.

Les dépenses EED sont présentées aux membres liées à l'augmentation aux fonds attribués aux enseignants et intervenants, le perfectionnement professionnel excluant le perfectionnement défrayé par des subventions externes, les fournitures et services, frais et services contractuels ainsi que les dépenses encourues pour les programmes dans les établissements approuvés.

M. Joannis demande si l'équipement spécialisé est déboursé de l'enveloppe de fournitures et services. M. Bourgeois confirme que cette somme est bien retirée de cette catégorie.

Les revenus reportés nous laissent avec une solde. Nous avons réussi à réduire notre revenu reporté des années antérieures, mais nous avons tout de même une bonne somme restante pour nous appuyer dans les années futures.

Mme Aubin-Gagné demande si les revenus reportés affectent l'année suivante, si nous sommes pénalisés à cause du surplus. M. Bourgeois répond que nous ne sommes pas pénalisés, le revenu n'est pas reconnu dans l'année que nous avons reçu le financement, mais on le garde comme un passif dans notre état financier. Au moment que ses argents sont dépensés, on le reconnaît comme revenu. Le gouvernement ne revient pas chercher ses argents donc, ce n'est pas de l'argent perdu, c'est simplement reporté aux prochaines années.

Mme Lafleur remercie M. Bourgeois de sa présentation.

→ Plan annuel 2021-2022 d'accessibilité : Présentation Maryse Barrette, Surintendante d'affaires et finances

Mme Lafleur invite Mme Barrette, surintendante d'affaires et de finances à présenter le plan annuel 2021-2022 d'accessibilité.

Mme Barrette précise que la présentation du plan annuel est présentée en format ébauche pour fin de consultation. Une copie sera partagée afin de permettre aux membres d'en faire la révision et de nous faire part de leurs commentaires ou suggestions pour des initiatives qu'on pourrait entreprendre en cours d'année afin de mieux répondre aux besoins de nos communautés scolaires.

On se base sur la loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées, pour éliminer les obstacles puis assurer leur pleine participation à la vie de la province. Le Conseil s'engage à améliorer de façon continue l'accès aux installations, aux directives administratives, aux pratiques et aux services scolaires pour les élèves, les parents, les tuteurs et les communautés.

Dans les prochaines cinq (5) années, le Conseil vise à éliminer une majorité d'obstacles possibles pour les personnes handicapées. Le plan est de rédiger les processus utilisés par le Conseil pour déterminer, éliminer et prévenir des obstacles pour les personnes handicapées; revoir les efforts déjà entamés; énumérer la liste des directives, des programmes et tout ce que nous avons déjà mis en marche ainsi ceux qui seront mis sur pied dans les prochains cinq

(5) ans ainsi que sensibilisés nos employés et la collectivité à l'accessibilité et comment que ceci impact le Conseil.

Notre engagement envers la planification à l'accessibilité est d'améliorer de façon continue l'accès à nos installations, nos écoles, nos services pour tous. C'est aussi d'intégrer notre plan d'accessibilité à celui de l'enfance en difficulté afin d'assurer que l'on répond au besoin de nos élèves, encourager la participation des personnes handicapées ou leurs représentants à l'élaboration et l'examen du plan.

En mai 2003, le Conseil a officiellement constitué le groupe de travail sur l'accessibilité. Ce comité tente d'identifier et prévenir les obstacles qui seraient présents pour les gens ayant des besoins d'accommodement lié à l'accessibilité. Les membres du groupe de travail incluent la surintendance d'affaires et de finances, la direction du service des bâtiments, la direction du service d'enfance en difficulté, la direction du bien-être et l'inclusion, la direction du service de l'informatique, la direction du service des ressources humaines, la direction du service de communication et relations externes et une direction d'école.

Les initiatives sont divisées en quatre catégories, soit le plan des programmes et services destinés à l'enfance en difficulté, initiatives visant les immobilisations et rénovations des bâtiments qui incluent les équipements adaptés, les initiatives visant la documentation officielle du Conseil ainsi que les initiatives visant le personnel.

Mme Barrette précise que par l'entremise du CCED, le Conseil s'assure d'identifier les besoins des élèves en difficulté et de formuler par voie de recommandation au Conseil les demandes nécessaires pour répondre à ces besoins.

Le Conseil est tenu de remettre un rapport au ministère à chaque deux (2) ans indiquant que les normes d'accessibilité sont suivies. Mme Barrette partage les résultats de l'audit d'accessibilité de 2018-2019. Elle précise que le plan est accessible au site web du Conseil.

Lors du processus d'identification des obstacles, le comité recueille les réalités des divers services pour tenter de soulever les défis éventuels possibles. Cette information est présentée au CCED. On fait l'étude des règlements de la loi de 2005 tout en tenant les changements à cette loi en ligne de compte. Ensuite, la présentation est apportée aux conseillers scolaires afin d'obtenir l'appui du Conseil.

Mme Barrette fait un survol du sommaire d'aménagement complété dans les écoles en 2021-2022, les initiatives ciblées pour 2022- à 2025, les pratiques réussies ainsi que la communication du plan.

Mme Lafleur remercie Mme Barrette pour sa présentation.

6. Mise à jour du Service de l'enfance en difficulté

→ Processus SIS

Mme Lafleur explique que le processus des demandes SIS et SEP et l'impact financier de ses enveloppes au niveau du Conseil. L'acronyme SIS représente « somme liée à l'incidence spéciale ». Ce sont des demandes de financement afin de couvrir les coûts associés au personnel de soutien pour nos élèves à très grands besoins. Afin de qualifier pour ce financement, le personnel de soutien doit être déjà en place pour pouvoir répondre au besoin de l'élève. Pour les élèves ayant besoin de l'équivalent de plus de deux (2) personnes de soutien à temps plein, rémunéré par le Conseil scolaire afin d'assurer la santé et/ou un besoin en sécurité. L'élève peut être inscrit à une classe ordinaire ou faire partie d'une classe distincte. Certaines demandes peuvent qualifier pour une demande de trois (3) ans sous le critère de troubles médicaux diagnostiqués. La plupart des demandes doivent être accompagnées de 10 documents d'appui tels que les horaires d'élèves, documents de soutien des professionnels tels qu'indiqués dans les formulaires du MÉO, le PEI, le plan de soins, le plan de sécurité et/ou le plan de gestion du comportement et tout rapport d'évaluation pertinente. Les demandes de financement SIS doivent être soumises au MÉO par le 16 décembre 2022. Le Conseil sera informé des montants approuvés par le 31 août 2023.

En 2013-2014, le Conseil a soumis 21 demandes pour du financement SIS. Cette année, nous avons l'intention de soumettre 63 demandes, donc une augmentation assez importante dans l'identification des élèves à très grands besoins. Pendant les années de pandémie, aucune soumission n'était requise alors, le ministère de l'Éducation s'est basé sur des formules spécifiques afin de distribuer ce financement.

M. Joannis demande si cent pour cent des demandes soumises par le Conseil sont approuvées. Mme Lafleur confirme qu'une demande peut être refusée. On soumet une demande en espérant que le financement soit accordé. Nous pouvons aussi soumettre des allocations partielles afin de desservir nos élèves ayant des horaires modifiés pour des raisons médicales ou de sécurité. Dans un tel scénario, l'allocation est ajustée d'après le nombre d'heures que l'élève est en milieu scolaire et le nombre de personnels requis pour appuyer cet élève. Mme Rossini précise que nous n'avons pas reçu de demande refusée jusqu'à présent par contre, à certains moments des suivis ont été effectués de la part du MÉO pour assurer l'obtention du maximum possible.

→ Processus SEP

Mme Lafleur offre un compte-rendu de la SEP, qui signifie « somme liée à l'équipement personnalisé ». Ce financement est basé sur deux catégories. La première est une allocation fondée sur les effectifs. Celle-ci appuie à couvrir les coûts de formations du personnel et des élèves, de l'installation, de la

maintenance et de la réparation de l'équipement visé par la SEP ainsi que l'emploi des techniciennes, techniciens, formatrices et formateurs. La deuxième catégorie est une allocation en fonction des demandes d'achats d'équipements autre que l'informatique qui sera utilisée par des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation (marchette, équipement sensoriel) suite à une recommandation d'un professionnel.

Mme Rossini précise que nous avons souvent un surplus au niveau de ce financement. Certaines années nous avons fait l'achat de tableaux blancs interactifs pour les classes distinctes ou différents équipements. Dans les dernières années, nous avons choisi d'aller 1 :1 pour nos outils technos qui fait en sorte que tous les élèves ont des outils incluant nos élèves EED par contre, le modèle d'ordinateur portable pour ses élèves est différent. Ceux-ci sont plus puissants en raison des logiciels qu'ils nécessitent et la caméra est aussi réversible. Mme Lafleur ajoute que ce surplus nous a permis de faire l'achat d'un projecteur portatif qui émet des images sur une table ou le plancher pour développer la motricité fine de certains de nos élèves dans les classes distinctes. Cet outil est présentement en mode essai dans deux (2) de nos écoles et s'il fonctionne bien, on tentera d'en faire l'achat pour nos autres classes distinctes. Nous essayons de trouver des façons innovatrices d'apporter des outils technologiques qui nous permettent d'être flexibles dans la façon dont on utilise l'outil.

7. Documents :

- Plan annuel 2021-2022 d'accessibilité
- Communiqué NouvelonEnAction

8. Levée de la séance

Mme Réjeanne Dénomme propose la levée de la séance, appuyé par Monique Aubin-Gagné.

- c .c. Stephen Simard, chef régional par intérim, ministère de l'Éducation
Lorraine Mainville, adjointe exécutive
Services de l'éducation de l'enfance en difficulté